



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Châlons-en-Champagne, le 15/09/2025

*Service transition énergétique, climat,
construction, logement, aménagement
Pôle Énergies renouvelables*

Le directeur régional

à

DDT 55

M. DE FINANCE

Affaire suivie par : Philippe KAUFFMANN

Philippe.Kauffmann@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 03.51.37.61.55

Objet : projet de centrale agrivoltaïque - PC 055 472 24 F0001 à Saulvaux (PVA SUR ROUVIER)

Avis DREAL-STECCLA PENR

Par votre demande en date du 12 septembre 2025, vous sollicitez l'avis de la DREAL concernant une demande de permis de construire relatif à un projet agrivoltaïque d'une puissance de 12,4 MWc porté par la société PVA SUR ROUVIER (DESTREN ENERGIES) sur la commune de Saulvaux – lieux-dits Sur Rouvier et La Croix de Vaux (55).

Ce projet d'une puissance inférieure à 50 MW ne nécessite pas d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie.

Servitudes liées à des réseaux publics d'électricité :

Le projet n'est pas concerné par une ligne électrique à très haute tension.

Le pétitionnaire peut se rapprocher d'Enedis qui exploite sur la commune de Saulvaux les réseaux de distribution d'électricité, qui sont susceptibles d'être impactés par le projet.

Réseau public de distribution d'électricité (BT et HTA : inférieure ou égale à 50 kV) :

ENEDIS

ZA des Poutots

55000 Savonnières-devant-Bar

Raccordement et S3REnR

Il s'agit d'un projet de création d'une centrale agrivoltaïque au sol sur une surface de 30,36 ha clôturés. Il est prévu l'installation de 573 tables tracker de 36 panneaux et de 22 tables tracker de 18 panneaux, soit 21 024 modules d'une puissance de 590 Wc, ce qui est cohérent.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 juin 2020, la puissance pouvant être évacuée par un poste de livraison raccordé en HTA au réseau de distribution est limitée à 12 MW, avec une possibilité de dérogation jusqu'à 17 MW. Eu égard à la puissance du projet, le nombre de poste de livraison, à savoir 1, est suffisant.

Le pétitionnaire évoque une hypothèse de raccordement sur le poste source dont la création est prévue dans le secteur de Saint-Aubain-sur-Aire par le S3REN. Le poste précité dispose d'une capacité réservée restante disponible de 80 MW au titre du S3REN Grand Est (source caparéseau le 15/09/2025) et sa mise en service est prévue en 2029. La quote-part du S3REN a été approuvée par arrêté préfectoral le 1er décembre 2022 et s'élève à 84,34 k€/MW (valeur mars 2025).

Il y a lieu de rappeler que les modalités de raccordement seront définies par le gestionnaire du réseau de distribution après obtention des autorisations administratives. Les capacités réservées restant disponibles sont susceptibles d'évolution d'ici là. Les capacités réservées restant disponibles ne préjugent pas des possibilités de raccordement, pour lesquelles seul le gestionnaire de réseau peut se prononcer.

P/Le Directeur et par délégation,
Le chef du pôle énergies renouvelables



Gauthier BOUTINEAU